COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mardi 29 octobre 2013 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 9 septembre 2013
- 2. Avis sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation agricole
- 3. Avis sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable des Biesses
- 4. Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes
- 5. Présentation du CCTP relatif au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire
- 6. Point sur l'équipe technique
- 7. Questions diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 9 septembre 2013 est approuvé.
- Un avis favorable avec une réserve et une demande a été émis sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation agricole.
- Un avis favorable avec deux réserves a été émis sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable des Biesses.
- Un avis favorable a été émis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes.
- La version définitive du CCTP relatif au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire sera transmise aux membres du Bureau pour validation.
- Le recrutement d'un deuxième chargé de mission est reporté à la mise en place de la nouvelle CLE suite aux élections municipales

Philippe MIGNOT indique que le point relatif au territoire à risques importants d'inondation de Vienne a été supprimé de l'ordre du jour car c'est en fait le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire qui était consulté.

1 Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2013

Philippe MIGNOT rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 9 septembre 2013 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 24 juin 2013.

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

> Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr

2 Avis sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation agricole

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama). Elle souligne qu'il est bien prévu que le périmètre d'intervention de l'Organisme Unique comprenne la totalité du bassin versant Bièvre Liers Valloire mais que la cartographie présentant le périmètre n'intègre pas la totalité du bassin versant.

Nathalie JURY précise que toutes les masses d'eau comprises dans le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire sont bien intégrées au périmètre de l'Organisme Unique mais qu'il y a dû avoir une erreur lors de la transmission des couches cartographiques de la Drôme.

Salvatore SAN FILIPPO demande si la Chambre d'Agriculture est la seule structure a avoir candidaté à l'organisme unique pour le bassin de la Bièvre.

Nathalie JURY confirme.

Jean-Paul NICOLET demande ce qu'il en est pour le bassin versant de la Galaure dont une partie est dans le département de la Drôme et l'autre dans le département de l'Isère.

Nathalie JURY précise que le bassin versant de la Galaure situé dans le département de l'Isère est compris dans le périmètre de l'Organisme Unique mais avec une clause de transfert de ce périmètre sur l'Organisme Unique 26 en cas de candidature.

Freddy MARTIN-ROSSET demande si l'Organisme Unique devra donner son avis au Préfet sur tous les projets de création d'ouvrage de prélèvement sur son périmètre y compris sur les projets de prélèvements non agricoles.

Nathalie JURY répond qu'a priori l'Organisme Unique donnera bien son avis sur les prélèvements liés à tous les usages.

Christian NUCCI rappelle qu'il est en fait demandé d'entériner la candidature de la Chambre d'Agriculture car il n'y a pas d'autre candidature. Il indique que la Commission du Conseil Général a souligné la nécessité d'avoir une vision globale de tous les prélèvements.

Nathalie JURY répond que l'Organisme Unique a pour mission de gérer uniquement les prélèvements agricoles. Cependant, elle ajoute que la candidature à l'Organisme Unique est la suite du partenariat mis en place depuis 2000 pour la mise en place de la procédure mandataire pour laquelle une étude d'impact prenant en compte tous les prélèvements avait été réalisée. Elle précise que lorsque l'Organisme Unique aura été désigné par le Préfet, il devra mener une étude d'incidence avant de pouvoir déposer la demande d'autorisation Unique de Prélèvements prévue pour la saison 2016. Cette étude d'incidence ne pourra pas être réalisée tant que la phase de concertation pour la répartition des volumes prélevables n'aura pas eu lieu.

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

Christian NUCCI demande quels sont les moyens financiers sur lesquels la Chambre d'Agriculture de l'Isère pourra s'appuyer.

Nathalie JURY répond que l'Agence de l'Eau peut financer les études d'incidence à hauteur de 80 %.

Salvatore SAN FILIPPO fait remarquer qu'il y a une concentration des prélèvements sur le bassin Bièvre Liers Valloire et demande donc que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit représentée à la commission dédiée à l'Organisme Unique en tant que personne qualifiée dans le domaine de l'eau

Jean-Paul NICOLET indique qu'il aurait préféré que l'étude volumes prélevables soit d'abord terminée et que des études complémentaires soient réalisées seulement si nécessaire. Il ajoute que le coût des études réalisées est très important.

Basile GARCIA rappelle que les études volumes prélevables permettent de définir des volumes tous usages confondus. Ensuite, une phase de concertation doit être engagée afin de permettre de définir les volumes par usages. La répartition des volumes entre les agriculteurs ne pourra pas être réalisée tant que l'étude volumes prélevables n'aura pas été terminée et que la concertation n'aura pas été réalisée. Il ajoute que sur Bièvre Liers Valloire, l'objectif est un gel des prélèvements contrairement à d'autres bassins où il est préconisé une diminution de 40% comme sur la Galaure.

Christian NUCCI rappelle qu'au niveau du département de l'Isère, une commission de la ressource en eau et de ses usages a été mise en place et a réalisé un recensement des prélèvements de tous les usages.

Nathalie JURY indique que le contenu des études d'incidence sera à négocier dans le cadre de la commission dédiée à l'organisme unique et que les études d'incidence pourront peut-être être allégées en fonction des études déjà réalisées.

Jean-Robin BROSSE ajoute que la Chambre d'Agriculture n'aura pas la volonté d'augmenter le contenu des études si les données sont déjà disponibles.

Salvatore SAN FILIPPO ajoute que ces études étant toutes financées par l'Agence de l'Eau, celle-ci veillera au contenu des nouvelles études.

Philippe MIGNOT propose de donner un avis favorable à ce dossier sous réserve que la cartographie présentée intègre bien la totalité du périmètre du bassin versant de Bièvre Liers Valloire et propose de demander que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit représentée à la commission thématique relative à l'Organisme Unique.

- ➤ Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier sous réserve que la cartographie présentée intègre bien la totalité du périmètre du bassin versant de Bièvre Liers Valloire.
- ➤ Le Bureau de la CLE demande que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit représentée à la commission thématique dédiée spécifiquement à l'Organisme Unique en tant que personne qualifiée dans le domaine de l'eau.

3 Avis sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable des Biesses

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama). Elle souligne que seule la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs a été consultée alors que Sillans et la

Compte-rendu de la réunion du 29/10/2013

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers exploitent également le captage des Biesses et que le comité de pilotage local du captage des Biesses est en cours de constitution et n'a donc pas validé les périmètres proposés.

Claire GODAYER indique que l'interlocuteur de l'ARS considère que la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs est le maître d'ouvrage officiel du captage des Biesses et que les deux autres collectivités exploitent le captage des Biesses par une convention.

Jean ROBIN-BROSSE indique qu'il est étonné de la surface de l'aire d'alimentation de captage proposé qui est extrêmement grande. Il indique également que de l'urée est utilisée sur l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et que cela peut avoir un impact sur la qualité de l'eau.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que la CLE avait été consultée sur le rejet des eaux pluviales de l'aéroport de de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et que le Bureau de la CLE avait demandé des précisions sur les produits de déverglaçage utilisé.

Jean-Paul NICOLET trouve cela étonnant que seule la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ait été consultée.

Blandine POURRAT indique que le comité de pilotage local du captage des Biesses est en cours de constitution et que la première réunion de ce comité aurait dû avoir lieu le 23 octobre mais qu'elle a été reportée. Elle ajoute également que le programme d'actions, qui s'appliquera uniquement sur la zone de protection, comprendra un volet agricole ainsi qu'un volet non agricole.

Philippe MIGNOT propose d'émettre un avis favorable sur ce projet sous réserve que la commune de Sillans et la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers soient consultées pour avis au même titre que la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et que le comité de pilotage local du captage des Biesses valide les périmètres proposés.

> Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet sous réserve que :

- la commune de Sillans et la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers soient consultées pour avis, au même titre que la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs,
- le comité de pilotage local du captage des Biesses valide les périmètres proposés.

4 Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama).

Jean ROBIN-BROSSE précise que les fuseaux sont des corridors plus larges où les activités sont possibles.

Michel GABILLON demande que le terme « activités humaines » soit remplacé par « activités économiques ».

Olivier THIVIN demande si ce schéma va apporter des contraintes à l'agriculture.

Basile GARCIA répond que ce schéma n'apportera pas de contraintes aux agriculteurs. Il ajoute que ce schéma devra être pris en compte par les collectivités qui élaborent leur document d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'ouvrages linéaires.

Laurent GUIZARD indique que même si aujourd'hui le SRCE n'entraîne pas de contraintes effectives, l'UNICEM

Compte-rendu de la réunion du 29/10/2013

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

est inquiète et a donc envoyé un courrier à la Région Rhône-Alpes et à la DREAL pour que les secteurs présentant un intérêt géologique pour une exploitation de carrière soient bien cartographiés dans les documents d'urbanisme. Il rappelle que l'exploitation des carrières est compatible avec la préservation de la biodiversité et souhaite que cela puisse être démontré dans les études d'impacts relatives aux projets de carrière.

Philippe MIGNOT demande qu'une copie du courrier envoyé à la DREAL et à la Région soit transmise à la CLE.

Jean ROBIN-BROSSE dit qu'il faut se demander l'origine de la perte de biodiversité et que la diversité des activités économiques participe à la biodiversité.

Jean-Claude MONNET indique que ce dossier est compliqué et que la proposition de la Fédération de Pêche de classer le ruisseau des Claires en liste 2 n'a pas été prise en compte. Il s'abstiendra donc sur ce projet.

Salvatore SAN FILIPPO note qu'il ne faut pas s'intéresser seulement à la Trame bleu et qu'il faut prendre en compte la Trame verte et bleue dans sa globalité.

Freddy MARTIN-ROSSET espère que ce document ne mettra pas de freins supplémentaires sur les projets liés à la lutte contre les inondations.

Basile GARCIA rappelle que le SRCE est d'abord un outil à destination des aménageurs porteurs des documents d'urbanisme et des SCoT.

Christian NUCCI indique que, sur un oued du territoire, l'administration a refusé d'enlever les matériaux présents dans le lit, et que lors des intempéries du 23 octobre, cela a entraîné des inondations et mis en difficulté une entreprise.

Basile GARCIA rappelle que la réglementation prévoit que l'entretien soit réalisé par les riverains.

Jean PIN indique qu'il était précédemment à une réunion de la Préfecture relative aux inondations du 23 octobre et que les maires dont les communes ont été inondées ont d'autres priorités que préserver la biodiversité.

Philippe MIGNOT propose un avis favorable sur ce projet.

> Le Bureau de la CLE, à l'unanimité moins cinq abstentions, émet un avis favorable sur ce projet.

5 Présentation du CCTP relatif au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire

Philippe MIGNOT indique que Maurice DYE a accepté d'être élu référent sur ce dossier et qu'il sera donc invité aux réunions du Bureau en tant que personne qualifiée.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le CCTP avait déjà été présenté lors de la dernière réunion du Bureau. Elle ajoute que la version présentée lors du présent Bureau n'est pas définitive car la Région Rhône-Alpes n'a pas encore transmis ces remarques. Elle propose donc de renvoyer la version finale du CCTP ultérieurement à tous les membres du Bureau afin qu'ils puissent se positionner sur une version définitive. Elle présente l'objet du marché (un volet technique et un volet sociologique), le périmètre d'étude, le contenu de l'étude, le déroulement et le suivi de l'étude (par le Bureau de CLE élargi et un comité technique) (cf.

Compte-rendu de la réunion du 29/10/2013

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

diaporama).

Christian NUCCI indique que pour les travaux réalisés sur le Suzon et le Rival, des études ont dû être réalisés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ces études étaient essentiellement liées aux inondations et que la présente étude vise à étudier le fonctionnement hydromorphologique (morphologie, artificialisation du lit, transport solide, espace de bon fonctionnement...). Elle ajoute que les études hydrologiques sont citées dans le CCTP et devront être prises en compte par le bureau d'études.

Jean-Louis GUERRY indique qu'une étude du transport solide a été réalisée sur le Dolon et ses affluents.

Basile GARCIA indique qu'il faudra ajouter un sommaire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le calendrier de consultation. Elle prévoit une réunion d'analyse des offres au mois de janvier et demande si certains membres du Bureau souhaitent y participer. Elle indique que pour certaines études réalisées par la CLE le prestataire a été validé en réunion de Bureau et demande l'avis du Bureau à ce propos.

Philippe MIGNOT souhaite que le prestataire soit validé en réunion de Bureau.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le coût prévisionnel de l'étude qui s'élève à 269 200 € TTC au lieu des 200 000 € TTC prévu au budget du fait de l'ajout d'un volet sociologique et du linéaire important de cours d'eau étudiés. Elle ajoute qu'un marché complémentaire pour réaliser des levés topographiques devra être réalisé. Le budget global prévisionnel lié à cette étude sera donc de 269 200 € TTC au lieu des 200 000 € TTC prévus initialement.

Basile GARCIA indique que faire deux marchés à procédure adaptée (un pour l'étude et un pour les relevés topographiques) pourrait poser un problème au niveau juridique car le montant cumulé est supérieur au seuil des marchés à procédure adapté. Il propose que cela soit vérifié auprès des services de la Préfecture.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'Agence de l'Eau avait proposé que soit organisé une intervention sur les fondamentaux de l'hydromorphologie à destination des membres du Bureau de CLE élargi.

Freddy MARTIN-ROSSET propose que cette intervention soit reportée après les élections.

Philippe MIGNOT rappelle qu'il est prévu que l'étude commence avant les élections municipales et que la nouvelle CLE ne sera constituée qu'au mieux au mois de mai. Il estime qu'il est important que les élus en charge de ce dossier au début de l'étude soit bien informé et précise qu'une seconde intervention sur le sujet pourra avoir lieu après les élections.

Salvatore SAN FILIPPO propose que deux sites différents en termes d'état morphologique puissent être visités.

- > La version définitive du CCTP sera transmise aux membres du Bureau pour validation.
- ➤ Le budget global prévisionnel de l'étude (y compris marché topographique) est de 270 000 € TTC.
- > Une intervention sur les fondamentaux de l'hydromorphologie sera organisée avec une visite de terrain.

6 Point sur l'équipe technique

Philippe MIGNOT indique que, comme cela avait été décidé lors de la dernière réunion du Bureau, il a

Bureau de la CLE Validé le 20/01/2014

proposé à Damien Chantreau de reconduire son contrat pour une année mais qu'il n'a pas accepté pour des raisons personnelles. Philippe MIGNOT propose de ne pas faire un recrutement dans l'immédiat mais d'attendre que la nouvelle CLE soit mise en place.

➤ Le recrutement d'un deuxième chargé de mission est reporté à la mise en place de la nouvelle CLE suite aux élections municipales.

7 Questions diverses

Néant

La séance est levée à 17h45.

Le Président, Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
GARCIA Basile	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Drôme - DDT
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
GUIZARD Laurent	UNICEM
GODAYER Claire	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Isère - DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs su Sud-Est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
THIVIN Olivier	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
JURY Nathalie	Chambre d'Agriculture de l'Isère
POURRAT Blandine	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ROUX Sébastien	UNICEM
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RM&C
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
SEMELET Julien	Région Rhône-Alpes

Etaient absents:

	Nom Prénom	Organisme
ĺ	FORCHERON Gérard	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais